

COMMUNE DE MIREPOIX
(Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal											33/2016		
total membres	23	Exercice	23	Convoc	16/06	Prés.	15	Abs	8	Proc.	5	Votants	20

Par suite d'une convocation en date du seize juin deux mille seize, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt-trois juin deux mille seize à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, CATALA Fabien, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, VIDAL Candy, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Absents : DILLON Valérie (excusée), SARRAIL Claudine (excusée), LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique (excusée), BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane (excusée), BAJAN Andrée (excusée), PEISER Jean-Luc (excusé).

Procurations : DILLON Valérie à GARCIA Pierre, SARRAIL Claudine à QUILLIEN Nicole, CAZANAVE Véronique à CATALA Fabien, ANGLADE Jordane à MARIEIRO Fabienne, PEISER Jean-Luc à SAINT MARTIN Jean.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Consultation sur l'arrêté préfectoral portant projet de fusion du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Hers et de ses Affluents (SMAHA), du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Douctouyre (SIAD), du Syndicat Mixte des 4 Rivières (SM4R) et du SIVOM de la Vixiège

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale, et en application de l'article 40-III de la loi NOTRe, la préfecture de l'Ariège a établi, en date du 19 avril 2016, un arrêté portant projet de fusion du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Hers et de ses Affluents (SMAHA), du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Douctouyre (SIAD), du Syndicat Mixte des 4 Rivières (SM4R) et du SIVOM de la Vixiège.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de fusion du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Hers et de ses Affluents (SMAHA), du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Douctouyre (SIAD), du Syndicat Mixte des 4 Rivières (SM4R) et du SIVOM de la Vixiège, tel que présenté par l'arrêté préfectoral du 19.04.2016,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Nicole QUILLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2016

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20160623-3302016-DE